



Modalités d'hébergement 2018 - 2019

Pour les étudiants en **Master** et en **Doctorat**
à CentraleSupélec

Césal disposera, pour la rentrée 2018, d'une résidence supplémentaire, composée de logements privés.

Les étudiants en Master et en Doctorat intéressés devront impérativement effectuer dès à présent une demande via le formulaire :

<https://goo.gl/forms/sAi4W9dfBP9i7pH72>

À défaut de cette demande d'hébergement, Césal ne pourra pas attribuer de logement privé.

Une réponse sera donnée à chaque demandeur au plus tard le 15 juillet 2018. Une liste d'attente sera tenue à jour par Césal. Au fur et à mesure que des places se libèreront, les intéressés en seront informés.

Après validation par Césal de leur demande, les étudiants en Master et en Doctorat auront accès au site qui leur permettra, selon les disponibilités, de choisir leur logement privé :

- logements individuels ;
- ou**
- appartements de deux et quatre chambres pour lesquels il sera possible de choisir ses colocataires.